

Top départ pour Michel Legmann

L'Élysée a rendu public la lettre de mission que le Président de la République a écrite au Dr Michel Legmann, Président du Conseil National de l'Ordre des Médecins. Constatant que sur « dix inscriptions à l'ordre des médecins, une seule est le fait d'un médecin ayant fait le choix de l'exercice libéral », il déplore que « ce dernier a perdu son attractivité aux yeux des nouvelles générations ». « Il s'agit de prolonger les réformes issues de la loi HPST, » indique Nicolas Sarkozy. Le rapport du Dr Legmann devra d'abord comporter une partie descriptive ; état des lieux de la démographie, de la permanence des soins, évolutions de la demande de soins, innovations technologiques et nouvelles attentes des médecins. Les propositions « pourront s'articuler autour des thèmes de la réduction des tâches administratives grâce aux technologies de l'information et aux nouveaux modes d'exercice, de la prévention, de la qualité et de l'évaluation des soins, de l'exercice dans les structures type maisons de santé, de la répartition géographique des médecins et enfin de la coopération entre professions de santé et entre médecine ambulatoire et médecine hospitalière ».

Concernant le volet constat, Michel Legmann a déjà souligné des statistiques inquiétantes : au 1^{er} janvier 2009, seuls 9% des médecins nouvellement inscrits à l'Ordre ont choisi un exercice libéral exclusif, 66% le salariat, 25% préférant opter pour des remplacements. On sait aussi que Michel Legmann est un tenant de la liberté d'installation !